Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_16-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 39

Ayant donné procuration : 4

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
18 juin 2026

Le 24 juin 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Alain ATLAN pouvoir à Lucile MOGLIA
Jules ROOS pouvoir à Emma POEDRAS
Stéphane L'HER pouvoir à Thibaut LE HINGRAT

Secrétaire de séance
Caroline DANIEL

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_16-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 24 juin 2026
Rapporteur : Mme MILIN

Conseil municipal

Délibération

16 - Associations patrimoniales et de cultures de Bretagne - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 2ème tranche

Exposé des motifs

Dans le cadre du soutien aux initiatives qui contribuent au dynamisme culturel de la Ville, et plus particulièrement à la valorisation du patrimoine matériel et immatériel, ainsi qu'à la promotion des langues régionales, la présente délibération a pour objet de définir les montants de la deuxième tranche de subventions aux associations culturelles pour l'année 2026.

Eu égard au souhait de la Municipalité de répondre à la pluralité des initiatives culturelles et artistiques, les interventions de la Ville sur le terrain de la Culture s'articulent autour de neuf chapitres :

1. Théâtre et danse ;
2. Culture scientifique et technique ;
3. Arts visuels et éducation à l'image ;
4. Livre et lecture ;
5. Pratique amateur ;
6. Musiques ;
7. Manifestations et festivals ;
8. Langues et cultures de Bretagne ;
9. Valorisation du patrimoine.

Sur ces bases, et spécifiquement pour les deux derniers axes susmentionnés, il est proposé d'accorder, pour l'exercice 2026, les subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations qui œuvrent en faveur de la promotion des langues et cultures régionales et de la valorisation du patrimoine, telles que proposées dans le tableau ci-annexé.

Le montant total du soutien de la Ville aux associations culturelles et équipes artistiques s'établit donc, dans ce cadre, à 8 000 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 27 du Conseil municipal du 9 février 2026 relative à l'attribution de la première tranche de subvention aux associations de promotion des langues et cultures régionales au titre de l'année 2026 ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_16-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'attribution aux associations œuvrant en faveur de la promotion des langues et cultures régionales et de la valorisation du patrimoine des subventions figurant dans le tableau ci-annexé, représentant un montant total de 8 000 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 39	Pouvoirs : 4	Total : 43	Exprimés : 34
Voix Pour : 34	Voix Contre : 0	Abstentions : 9	

Abstentions : Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Caroline DANIEL

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE